

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-506

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

Après l'alinéa 154, insérer les deux alinéas suivants :

« 17° *bis* Le 8 du II de la section 1 du chapitre I^{er} du livre II est ainsi rétabli :

« 8. Impôt sur la fortune immobilière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.